

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHELLE

Publié le 13/11/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI – Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY – Madame Delphine CHARIER – Monsieur Jean-Bernard HARENG – Monsieur Vivien JULHES – Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX – Madame Chantal MURAT – Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ – Madame Aya KOFFI.

Etai^{ent} excusé(es) : Madame Anne de CHALENDAR (pouvoir à M. HARENG) – Madame Françoise COHEN (pouvoir à Mme BAUDON) – Madame Jasmine COOCHE (pouvoir à Mme GAUTHIER-VATRÉ) – Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à M. JULHES) – Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) – Monsieur Jean-Claude COSSET (pouvoir à Mme KOFFI).

Secrétaire de séance : Monsieur Vivien JULHES.

Dates de convocation.....	2 novembre 2023
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	17
Nombre de votants.....	17
Pour.....	17
Contre	0
Abstention.....	0

N°10 : DEMANDES DE SUBVENTIONS, ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE.

Monsieur Jean-François FOUNTAINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale de La Rochelle expose deux demandes de subventions déposées par l'antenne rochelaise des Restos du cœur et la Soupe de Grand-Mère.

La politique d'aide alimentaire (hors public étudiants) est coordonnée par le CCAS sur le territoire rochelais.

Les objectifs sont les suivants :

- Assurer une alimentation en quantité, en qualité et à moindre coût pour l'ensemble des rochelais connaissant une situation de précarité
- Mailler le territoire en espaces de distribution alimentaire
- Faire évoluer l'aide alimentaire

Dans la mise en œuvre de cette politique, le CCAS s'appuie sur un réseau d'associations partenaires.

Le Conseil d'Administration a voté en juin 2023 une première tranche de subventions, d'un montant total de 79 600€ réparties comme suit :

- La Soupe solidaire : 15 000 euros
- L'Association Aide Alimentaire de Mireuil : 7 000 euros
- Solidarité Chirons Longs : 3 000 euros
- La Croix-Rouge française : 4 000 euros
- Le Centre Social de Villeneuve les Salines : 8 500 euros
- L'Entraide Protestante : 5 500 euros
- La Banque alimentaire de Charente-Maritime : 20 000 euros
- Le Secours Populaire Français : 9 000 euros
- Le Secours Catholique : 4 000 euros
- L'Unité voisinale des 400 : 3 600 euros

Publié le 13/11/2023

→ Concernant les Restos du cœur le Conseil d'Administration a délibéré sur la décision dans l'attente d'une rencontre avec le responsable, compte-tenu de l'absence de la structure aux réunions de coordination alimentaire pilotées par le CCAS.

La rencontre a eu lieu le 20 septembre 2023. Monsieur Ville représentant des Restos du cœur, a fait part de difficultés de gouvernance sur l'antenne rochelaise. Il s'est engagé à participer lui-même aux prochaines réunions.

→ Concernant la Soupe de Grand-Mère, le Conseil d'Administration a délibéré favorablement en mars 2023 sur une demande de subvention exceptionnelle de 1 000€uros.

La Soupe de Grand-Mère a ensuite déposé sa demande de subvention annuelle en septembre 2023, au-delà des délais prévus.

Les montants sollicités sont :

⇒ pour les Restos du cœur : 8 000€ (NB : en 2022 montant demandé 8000€ / montant octroyé 7000€)

⇒ pour la Soupe de Grand-Mère : 4 000€ (en 2022 montant octroyé 4000€)

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur le Président,

Jean-François FOUNTAINE.